

République française  
Département de l'Hérault

**Commune**  **de Rosis**

**Séance du 8 décembre 2008**

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Eric NAUTRE - Sandrine LECLERCQ

**Membre (s) absent(s) excusé(s):** Martine CANDEL- (pouvoir Jacques MENDES) -  
Nathalie MENDES - (Pouvoir Gérard LUNA ) - Arlette ARAGON -

**Secrétaire de séance :** Eric NAUTRE

**ORDRE DU JOUR**

**1 - REGIME INDEMNITAIRE des EMPLOYES MUNICIPAUX**

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il serait judicieux, afin d'encourager les employés communaux pour leur implication dans les tâches qu'ils accomplissent souvent avec abnégation et sans compensation, de leur attribuer une indemnité annuelle d'administration et de technicité dans le cadre du régime indemnitaire.

Il propose l'attribution d'une indemnité annuelle de **469,96 €** pour le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et de **443,50 €** pour chacun des postes d'agent administratif et d'agent des services techniques, montants fixés chaque année par une circulaire du Ministère de l'Intérieur.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil approuve la décision du Maire et émet un avis favorable au régime indemnitaire proposé.***

**2 - TARIFICATION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des réunions de travail viennent d'être engagées par la commission environnement afin de mieux harmoniser les tarifs de la redevance des ordures ménagères des professionnels pour 2009.

Il indique que cette nouvelle grille sera proposée aux membres du Conseil communautaire lors du prochain Conseil.

Il précise en outre, que la contribution de la commune calculée en fonction du nombre d'habitants sera cette année de **830,00€**, soit une baisse de 50% par rapport en l'an dernier.

La redevance des particuliers bénéficiera compte tenu de nos accords lors de notre adhésion à la Communauté de Communes, d'une baisse sur l'exercice 2009 de 2,86%. Le montant à donc était fixé pour cette année à **170 €**.

Il rappelle que depuis 2005 la redevance des ordures ménagères est en baisse.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil à tout lieu d'être satisfait de cette décision qui s'inscrit dans la continuité puisque nous enregistrons une baisse sensible de la redevance depuis 2005.***

### 3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote des subventions de fonctionnement 2009, à accorder aux associations communales, extra communales, d'intérêt communal ou qui animent la vie de notre commune.

- **Associations communales :**
- **Comité des fêtes :** Cours - Compeyre - Andabre = **153 €**
- **Clubs :** 3<sup>ème</sup> âge Andabre - de l'Avenir = **153 €**
- **Assoc :** Couleurs du Caroux - Mousses et Lichens du Ht- Languedoc - Pétanque Andabraise - Eglise Ste marie de Douch - Hauts Cantons Darts Club - Spéléo Passepartrous et ASLC= **153 €**
- **Infotourisme = 230 €** (attribution qui comprend l'adhésion à la fédération des OTSI)
- **Associations extra communales :**
- **Sapeurs Pompiers :** -St Gervais sur mare - Combes = **122 €**
- **CAB Bédarieux :** **46 €**
- **Ecole de pêche de la gaule minière = 80 €**

Il demande que ces propositions d'attributions, soient examinées une par une et qu'elles ne soient allouées, sous la réserve expresse, qu'elles fournissent une demande d'aide au moyen d'un imprimé qui est à leur disposition en mairie.

Il invite les membres du Conseil à bien vouloir délibérer.

#### **Avis du Conseil :**

***Le Conseil unanime émet un avis favorable à ces propositions.***

### 4 - REHABILITATION DU PONT DE ROSIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'avis d'appel public à la concurrence que vient de lancer le Conseil général de l'Hérault pour la réhabilitation du pont de rosis sur la RD 180, dans le hameau.

Il indique que pendant toute la durée des travaux, probablement six mois, une déviation pour les véhicule légers moins de 3t5 du col de Madale au col des Avels, est déjà mise en place.

Il précise que pour les véhicule P.L, notamment ceux de l'entreprise GRANIER qui desservent la carrière de Gneiss, une déviation par la route de l'Espinouse est déjà mise en place suite aux travaux de la traversée de St-Gervais.

#### **Avis du Conseil :**

***Le Conseil prend acte de ces informations***

### 5 - APPROBATION DE CREATION DU SAGE ORB ET LIBRON

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que conformément aux dispositions du code de l'environnement et du décret n° 2007-1213 du 10 aout 2007 relatif aux schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Monsieur le Préfet de l'Hérault a transmis pour avis à la commune un dossier préliminaire au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Orb et du Libron.

Il indique que ce dossier élaboré par le Syndicat Mixte de la Vallée de L'Orb et du Libron inclut une proposition de périmètre et justifie d'une cohérence hydrographique, hydrogéologique et socio-économique.

Il rappelle qu'un SAGE est le principal dispositif de la politique partenariale préconisée dans le domaine de l'eau. Il s'agit d'un outil de planification à portée réglementaire qui fixe, collectivement par la concertation entre tous les acteurs concernés, des objectifs et des règles pour une gestion globale, équilibrée et durable de l'eau sur un périmètre pertinent.

La commune devant émettre un avis sur le dit-avant projet de SAGE, Monsieur le Maire demande donc au Conseil de se prononcer sur le projet et son périmètre.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'avant projet de SAGE proposé et adopte son périmètre.***

**6 – MOULIN DE LA FAGE - NOTIFICATION D'UNE SUBVENTION D'ETAT**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il vient d'être destinataire d'une notification de subvention de **15 000 €** accordée à la commune par le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre mer et des Collectivités locales, pour **la restauration du moulin de la Fage.**

Il précise que cette subvention a été calculée au taux de 27,17% sur la base d'un montant de travaux de **55 200 € HT** et qu'elle vient s'ajouter au **15 000 €** déjà notifié par le Conseil général.

Il indique qu'il va solliciter « **la fondation du patrimoine** » ainsi que la Communauté de communes dans le cadre « **des fonds de concours** » afin qu'ils aident la commune de Rosis à finaliser le plan de financement.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil unanime se satisfait de cette subvention et remercie l'honorable parlementaire qui l'a allouée.***

**7 - SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à la délibération prise lors du dernier Conseil municipal contre l'application du service minimum d'accueil scolaire en cas de grève, il a été assigné par Monsieur le Préfet, à l'instar d'une cinquantaine de Maires du département, devant le tribunal administratif de Montpellier.

Il indique qu'en son absence du département, il a été représenté à l'audience par le 1<sup>er</sup> adjoint qui a indiqué au juge du TA que les élèves de la commune, membre du regroupement scolaire, ont tous été accueillis lors de la dernière grève des enseignants.

Il précise que pour la maternelle de Castanet-le-Haut, l'assistante maternelle à remplacé l'instituteur en grève. L'accueil des élèves de l'école primaire de Plaisance a été assuré par l'enseignante qui ne faisait pas grève.

Il assure que désormais, malgré les charges que cela représente pour le regroupement, l'accueil scolaire comme le prévoit la loi, sera assuré dans ces deux établissements.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil estime que compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'école sur la commune les élus n'ont pas de responsabilité en l'espèce, mais qu'ils doivent respecter les lois de la République.***

**8 - PLANNING DE PRESENTATION DES VŒUX 2009**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la présentation des vœux de la commune pour 2009 aura lieu :

**Pour la première section le 09 janvier 2009 à 18H00 Salle polyvalente d'Andabre.**

**Pour la deuxième section le 10 janvier 2009 à 11 H 30 au refuge Marcel CEBE à Douch.**

Un apéritif dinatoire clôturera ces cérémonies des vœux 2009.

**Pour information des membres du Conseil :**

***Le Conseil Prend acte de l'information***

**9 - DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, comme il en a été décidé lors du dernier Conseil, les colis de Noël destinés aux personnes âgées résidant sur la commune seront distribués par les conseillers municipaux dans chacun des secteurs de leur compétence.

Il indique qu'en ce qui concerne ceux des administrés qui sont à la maison de retraite des Treilles, les colis pourraient être distribués par Sandrine Leclercq.

**Pour information des membres du Conseil :**

***Le Conseil Prend acte de l'information***

## **10 - ANDABRE - DESTRUCTION D'UN W C PUBLIC INSALUBRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de destruction du W.C. public situé à proximité du Pont sur la Mare dont l'état de délabrement et d'insalubrité rend son utilisation difficile et dangereuse.

Il indique qu'à l'emplacement de cet équipement, qui sera partiellement détruit, il est envisagé l'aménagement d'un parterre destiné à accueillir des fleurs.

Il indique que l'employé communal s'attachera rapidement à entreprendre les réparations qui s'imposent.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil approuve cette proposition.***

## **11 - DESSERTE EN TELEPHONIE MOBILE ET A.D.S.L**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil qu'il vient d'être informé, par le Conseiller Général en charge des Technologies de l'Information et de la Communication au Conseil général de l'Hérault, de la proche **mise en place de bornes relai de téléphonie mobile pour irriguer les zones blanches de la commune.**

Il indique également que la desserte en ADSL sera effective pour la 1<sup>ère</sup> section de la commune, par le réseau public départemental à haut débit **Num' her@ult** qui est un réseau d'opérateurs (orange, SFR, Bouygues, Alice, etc.).

Les centraux téléphoniques seront ouverts aux opérateurs au plus tard en août 2009. Les mises en service se feront ensuite progressivement.

La 2<sup>e</sup> section de la commune ainsi que Sénas et le Turrel, seront desservis par un réseau de desserte WI MAX ou une autre technologie plus performante de type (5.4) qui sera proposée en début d'année avec **une maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes.**

Il indique qu'il suit ce dossier avec beaucoup d'intérêt, en lien avec le Conseiller général de la Salvetat, chargé des TIC au Conseil Général.

**Pour information des membres du Conseil**

***Le Conseil prend acte de cette information.***

## **12 - UFOLEP - CAMP D'HIVER A LA COLONIE DE DOUCH**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que LES **PEP 34** ont signé un compromis de vente avec une association bouddhiste pour l'acquisition des terrains et des bâtiments de la colonie de Douch, dont ils sont propriétaire.

Il indique que, bien que l'acquisition ne soit pas définitive, l'Association Bouddhiste ZEN DESHIMARU, envisage, avec l'accord des **PEP 34**, d'organiser un camp d'hiver au **Temple Yujonyusanji** - Colonie de Douch 34 610 ROSIS France - du 28 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il précise toutefois qu'avant l'occupation des bâtiments de l'ancienne colonie, il vérifiera que la commission de sécurité a émis un avis favorable à l'accueil du public.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil prend acte de l'information.***

**13-CESSION DE TERRAIN POUR IMPLANTATION STATION D'EPURATION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à la cession à titre gracieux des parcelles de terrains appartenant à Monsieur Gomez Christian, il s'avère que deux de ces parcelles intéressent le « **Syndicat d'Assainissement Bouissou Mare** » pour réaliser l'implantation de la future station d'épuration intercommunale au lieu dit Cadassi.

Il propose aux membres du conseil de céder gracieusement au Syndicat d'assainissement ces deux parcelles de terrain, l'une cadastrée A.409 d'une superficie de 2a50, l'autre cadastrée A.422 de 2a10, sous forme administrative.

Il indique ces deux parcelles de terrain sont nécessaires au projet de construction de la future station d'épuration et de ce fait, il sollicite l'autorisation d'engager les démarches nécessaires à cette cession et à signer tout acte afférent

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil unanime émet un avis favorable aux cessions foncières proposées.***

**14 - ASSOCIATION TGV-SUD TERRITOIRE -ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des objectifs de l'association TGV-Territoire – Environnement, qui milite apolitiquement sous la présidence de Gabriel Caubet, destinés à promouvoir la ligne à grande vitesse entre Montpellier et Perpignan tout en préservant l'environnement.

Il précise que cette association s'attache, en outre, à informer les riverains, à sensibiliser les institutionnels et les collectivités et à convaincre les décideurs des nombreux avantages que la ligne à grande vitesse apportera à la Région Languedoc-Roussillon.

Il indique que cette association est convaincue que le TGV est une chance et un outil formidable de développement du territoire.

Il se propose également de se préoccuper de l'aménagement de la ligne Béziers Neussargues, de développer les trafics voyageurs-fret et le tourisme.

Il propose aux membres du Conseil d'adhérer à cette association afin de soutenir les actions qu'elle mène et de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à cette adhésion dont le montant s'élève à **50 €**.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil autorise le Maire à adhérer à cette association.***

**15- Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc - APPROBATION DU REGLEMENT DU PACTE FINANCIER DE SOLIDARITE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des objectifs du règlement interne relatif au pacte financier de solidarité entre la Communauté de communes et les communes membres, pour une durée de 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2013.

Il indique que les composantes du Pacte Financier de Solidarité, sont :

**Première composante :**

**La (DSC) La dotation de solidarité communautaire**, qui est calculée selon les critères suivants :

- 25%** de la dotation DGF,
- 25%** fonction du potentiel, fiscal des trois taxes ménages
- 50%** un forfait équivalent pour chaque commune

**Deuxième composante :**

**Les fonds de concours** qui participent au financement d'opérations communales concourant à la réalisation d'actions prioritaires plafonnées à 50% du solde restant à financer.

**Troisième composante :**

**La mutualisation des prestations de service** au profit des communes, ces prestations de services assurées par le personnel communautaire sont réalisées à titre gracieux au profit de notre commune (Pascal NAGOL)

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil prend acte et se satisfait de ces informations.***

**16 - Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc  
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2009**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que, dans **le cadre du Pacte financier de solidarité**, la Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc vient d'allouer à la commune de Rosis et au titre de **la solidarité communautaire** une aide financière dont le montant s'élève **5 600 €**, qui sera inscrite au budget primitif **2009**.

Il rappelle que cette dotation, à laquelle s'ajoutent le règlement des factures d'éclairage public, les fonds de concours ayant pour objectif d'aider des projets de compétences communales.

Il précise, qu'à terme, la prise en charge de l'électrification rurale et de l'éclairage public sont de nature à soulager les finances communales et à ne pas entraver certains projets communaux.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil prend acte et se satisfait de ces informations.***

**17 – Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc  
FONDS de CONCOURS COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que, sur proposition de la présidente de la Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc, il y a lieu de déterminer les priorités de la commune au titre des fonds de concours communautaires.

En vue de préparer la prochaine commission des finances, il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur les priorités communales à inscrire tant dans le cadre de soutien aux équipements communaux, d'embellissement de village que celui de la restauration du patrimoine.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil estime que les fonds de concours doivent être affectés à la restauration du patrimoine, des équipements communaux et des embellissements de village.***

**18 – Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc  
COLLECTE DE PILES USAGEES**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la Communauté de communes va mettre à la disposition de la commune des boîtes de collecte en carton et des bacs de collecte en plastique destinés à recueillir les piles et les petits accus usagés des appareils photo, radios, caméras vidéo, télécommandes, jouets, rasoirs, perceuses téléphones et ordinateurs portables, etc...

Il précise, qu'une fois ces boîtes en cartons et les bacs remplis, les piles devront être acheminées vers la mairie où un collecteur général sera mis en place. La Communauté de communes collectera régulièrement les piles destinées à être recyclées.

Il indique également, que des actions de communication seront mise en place dans les écoles par la Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc en lien avec **le CPIE de la Salvetat**.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil approuve la mise en place de ces collecteurs de piles et de cartouches d'encre et s'engage à communiquer sur ces dispositions de nature à protéger notre environnement.***

**19 – Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc -  
MISE A DISPOSITION DE CHAPITEAUX EN TOILE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'Office de Tourisme de la Salvetat-sur-Agoût assure la gestion de chapiteaux achetés par la Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc, qu'elle met **en priorité** à la disposition des communes et des associations communales moyennant une modeste participation financière de l'ordre de **15 €** par chapiteau.

Il précise que la perception et la restitution des chapiteaux sont à la charge des utilisateurs.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil prend acte de cette information***

**Le Maire**

**Jacques MENDES**